



université
de **BORDEAUX**

**Marchés 2025-060 :
Prestations de divers
services traiteurs**

SOMMAIRE

Marché 2025-060 : Prestations de divers services traiteurs

Démarche achat

- Contexte
- Rôle du groupe de travail et calendrier
- Synthèse du *sourcing*
- Stratégie achat
- Dispositions environnementales et sociales

Mise en place et modalités d'exécution

- Présentation
- Objet
- Caractéristiques
- Titulaires
- Lot 1 : Prestations événementielles avec service de cocktails, buffets et repas servis à table
- Lot 2 : Prestations événementielles sans service de cocktails et buffets
- Lot 3 : Prestations de déjeuners rapides
- Lot 4 : Prestations isolées de petits déjeuners et pauses sucrées
- Pièces du marché et pénalités

DEMARCHE ACHAT



Contexte



Fin des marchés **2021-019** et **2023-068**
au 31/01/2026.



4 837 676€ HT de dépenses pour les prestations de traiteurs dont 4 451 795€ de dépenses sur les marchés et 385 881€ HT de dépenses hors marché soit 8% (donnée depuis février 2022 à juin 2025)



7 fournisseurs

Tout & Bon, Maison Dulou, Humblot Expériences, Capdevielle, Levefre, La Table de Cana, Matin Petit Dej.



Environ **100 000€ HT en moyenne** de dépenses traiteurs hors marché chaque année (sites délocalisés compris)



4 lots

- Prestations évènementielles (cocktails et buffets) avec service
- Prestations évènementielles (cocktails et buffets) sans service
- Prestations de déjeuners rapides
- Prestations isolées de pauses café, petits-déjeuners, pauses sucrées



+ 705 000€ HT de dépenses restaurants en 2024

Rôle du groupe de travail et calendrier

Le groupe de travail, composé de 8 personnes, a été constitué pour être représentatif de l'ensemble de la communauté universitaire utilisatrice du marché Traiteurs.



Partager sur le **retour d'expérience** du marché actuel.



Contribuer à la réflexion de la **stratégie achat** pour le renouvellement du marché.



Participer à la rédaction du **cahier des charges** du marché.



Participer à l'**analyse des offres** reçues, notamment à travers un échantillonnage.



Sourcing
Mai-Juin 2025



**Réunion de
lancement**
28 août 2025



**Lancement
consultation**
Fin septembre
2025



Remise des offres
7 novembre 2025



Dégustations
Novembre 2025



Démarrage du marché
Février 2026

Retour sur l'enquête de satisfaction 2024

Un enquête de satisfaction concernant les marchés de services traiteurs a été menée au sein de la communauté et a été diffusée dans la newsletter et sur la page intranet dédiée, en juin 2024.

111

Personnes ont répondu à l'enquête

8/10

Note globale de satisfaction

- Pas assez d'offres traiteurs, choix trop répétitifs et insuffisants sur les plateaux repas
- Beaucoup de refus de certains prestataires
- Rapport qualité prix non optimal et prix élevés
- Les formules végétariennes sont à améliorer
- Quantités insuffisantes sur le lot des petits déjeuners

Bilan avec les fournisseurs actuels du marché (2025)

Un bilan de fin de marchés de services traiteurs a été mené auprès des titulaires actuels en début janvier 2025.

- Satisfaction globale des titulaires des lots
- Meilleure anticipation des commandes par la communauté
- Difficultés parfois sur certains points de livraisons et accès aux sites notamment sur le centre-ville
- Les titulaires rappellent l'importance d'indiquer un point de contact sur les bons de commandes
- Complexité pour la plupart de diminuer la part de déchets lors des prestations sans services, certains ne sont pas équipés en vaisselles en dur
- La part de produits « de qualité et durable » reste pour certains compliquée à communiquer.



Synthèse du *sourcing*



5 traiteurs rencontrés déjà testés par la communauté : Charlie & Tom, Le Chariot, Plaisir Gourmand, Sweet Greens, Tendance et tradition



Les traiteurs peuvent livrer sur l'ensemble de la **Gironde** (Arcachon et le Barp compris). Les sites délocalisés de l'université passeront hors marché.



Les traiteurs peuvent répondre aux **demandes spécifiques** (végétarien, végétan, spécificités religieuses) et de proposer des **gammes** différentes selon les convives et le budget.



Pour les cocktails, buffets et plateaux repas, les traiteurs préfèrent un marché **multi-attributaires** car ils ne peuvent répondre seul simultanément à toutes les demandes.



Les traiteurs s'inscrivent tous dans une **démarche environnementale**. Ils privilégient l'approvisionnement en circuit court plutôt que l'agriculture biologique, qui peut avoir une empreinte carbone importante.



Les traiteurs développent des solutions pour la **réduction des déchets** à usage unique (mise en place de vaisselle en dur, chariot évitant le nombre de contenant, etc.)

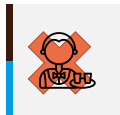
Marché 2025-060 – Stratégie achat



Lot 1 : Prestations événementielles de buffets et cocktails avec service*.



Accord-cadre multi-attributaire (5 titulaires)
- à bons de commandes (<300 convives)
- à marchés subséquents (dès 300 convives)



Lot 2 : Prestations événementielles de buffets et cocktails sans service*.



Accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (5 titulaires)



Lot 3 : Prestations de déjeuners rapides (sandwiches, salades, plateaux repas, paniers repas...)



Accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (4 titulaires)



Lot 4 : Prestations isolées de petits-déjeuners et pauses sucrées



Accord-cadre à bons de commande mono attributaire

*A titre accessoire, lors de prestations successives, les lots 1 et 2 pourront comprendre des prestations de pauses café, petits-déjeuners et pauses sucrées.



Afin de simplifier la passation des commandes, seul le lot 1 s'exécute à marchés subséquents **à partir de 300 convives** (remise en concurrence systématique de l'ensemble des titulaires). En-dessous de 300 convives et pour l'ensemble des autres lots, les commandes s'exécute à bons de commande auprès du titulaire souhaité parmi le panel.

Marché 2025-060 – Stratégie achat

Propositions suite à la réunion du groupe de travail

- Evolution de la forme du lot 1 : accord-cadre à bons de commande, sauf pour les prestations à partir de 300 convives (accord-cadre à marchés subséquents)
- Ajout d'un titulaire sur le lot 2 (passant de 4 à 5) et sur le lot 3 (passant de 3 à 4)
- Augmentation à 50% de la part de préparations végétariennes sur les cocktails et buffets, conformément au guide de l'évènementiel responsable
- Transfert des galettes des rois du lot 4 vers le lot 1
- Sur le lot 3, distinction des plateaux repas viande/poisson/végétarien,
- Ajout d'une prestation forfaitaire « Remise en état des lieux et récupération des déchets » sur le lot 2
- Intégration d'une clause d'action sociale obligatoire
- Ajout de boissons non alcoolisées dans le BPU (eau aromatisée : citronnade, menthe-concombre, thé glacé, etc.)
- Fixation d'une quantité minimale de café (15ml par convive).

Marché 2025-060 – Dispositions environnementales et sociales

▪ Démarche environnementale

L'université de Bordeaux est engagée dans une démarche forte en faveur du développement durable, notamment à travers sa « *Feuille de route des transitions environnementales et sociétales* ».

Conformément à la réglementation en vigueur, le marché prévoit que :

- les préparations fournies par les titulaires devront comprendre une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique,
- l'université s'engage à ne plus acheter de plastique à usage unique dans les événements qu'il organise.

▪ Démarche sociale

L'Université de Bordeaux (donneur d'ordre) dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 et suivants du CCP en incluant dans le CCATP de chaque lot une clause d'action sociale obligatoire dans l'exécution du marché.

Cette obligation concerne tous les lots

♥ L'entreprise **MARIE CURRY**, titulaire sur le lot 2, est une entreprise solidaire d'utilité sociale.



--	--



Marché 2025-060 – Présentation

- L'accord-cadre a pour objet la prestation de divers services traiteurs au profit de l'université de Bordeaux.

Il remplace les lots 1 à 3 du marché traiteurs n°2021-019, ainsi que le marché 2023-068.

Marché	Date de début	Date de fin	Périmètre géographique
Marché 2025-060 (lots 1 à 4)	10 février 2026	9 février 2030	Département de la Gironde

- Les prestations pourront avoir lieu :
 - sur les sites de l'université,
 - dans des sites extérieurs à l'université.
- Codes nomenclature :

AA.63	SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS
-------	--

Informations d'ordre juridique

Direction des achats

Service Achats/Marchés « Patrimoine et services »

Contactez votre interlocuteur directement sur GLPI dans la rubrique 03bis Achats/Marchés

Marché 2025-060 – Objet

Le marché a pour objet la prestation de divers services traiteurs au profit de l'université de Bordeaux.

Les prestations comprennent notamment la fourniture et la livraison de :

- ✓ Buffets et cocktails déjeunatoires et dinatoires,
- ✓ Petits déjeuners, pauses sucrées, pauses café (à titre accessoire),
- ✓ Déjeuners rapides : plateaux repas, paniers repas, sandwiches, salades,
- ✓ Repas servis à table,
- ✓ Boissons,
- ✓ Mobilier et matériels,
- ✓ Personnel(s) de service.

Les titulaires doivent prendre en compte les contraintes et spécificités alimentaires des convives, expressément établies dans le formulaire d'expression du besoin, et ce sans surcoût.

A la demande de l'université, les titulaires devront servir des plats et mets identifiés prenant en compte ces contraintes alimentaires à savoir notamment allergies ou intolérance, religieuses ou alimentaires (végétarien,...).

Exclusions :

- Achat de fournitures simples d'épicerie (ex: viennoiseries, café, boissons, gâteaux apéritifs...), même destinées à des réceptions, déjeuners de travail, petits-déjeuners, pauses cafés...,
- Prestations sur les sites délocalisés de l'université situés hors Gironde,
- Prestations réalisées par un traiteur imposé par un partenaire, notamment lors de la location de locaux extérieurs à l'université,
- Achats dans des installations de food-truck implantés sur les campus.

Marché 2025-060 – Caractéristiques

Le marché est décomposé comme suit :

N° de marché	N° du lot	Intitulé du lot	Forme du marché	Nombre de titulaires	Montant minimum sur la durée du marché	Montant maximum sur la durée du marché
2025-060	1	Prestations évènementielles avec service de cocktails, buffets et repas servis à table	Accord-cadre à bons de commandes et à marchés subséquents	5	<i>Sans montant minimum.</i>	4 999 999€ HT
	2	Prestations évènementielles sans service de cocktails et buffets	Accord-cadre à bons de commande	5	<i>Sans montant minimum.</i>	4 999 999€ HT
	3	Prestations de déjeuners rapides	Accord-cadre à bons de commande	4	<i>Sans montant minimum.</i>	4 999 999€ HT
	4	Prestations isolées de petits-déjeuners et pauses sucrées	Accord-cadre à bons de commande	1	<i>Sans montant minimum.</i>	1 000 000€ HT



Pour chaque type de prestation, un nombre minimum de convives est fixé. En-dessous de ce nombre, les titulaires peuvent décliner votre demande.
A l'inverse, les prix unitaires sont dégressifs selon le nombre de convives (hors lot 3).

Marché 2025-060– Titulaires

Lot		Attributaires	Montant maximum sur la durée du marché (en € HT)
Lot n°1	Prestations événementielles <u>avec service</u> de cocktails, buffets et repas servis à table	LEFEVRE TRAITEUR	1 300 000,00 €
		SOCIETE TRAITEUR D'AQUITAIN (Maison Dulou)	1 200 000,00 €
		ICE TUBE (Le Chariot)	1 000 000,00 €
		SWEET GREENS	800 000,00 €
		CAPDEVIELLE TRAITEUR	699 999,00 €
Lot n°2	Prestations événementielles <u>sans service</u> de cocktails et buffets	LE NECTAR TRAITEUR	1 300 000,00 €
		CHARLIE ET TOM	1 200 000,00 €
		MARIE CURRY	1 000 000,00 €
		ICE TUBE (Le chariot)	800 000,00 €
		CAPEDEVIELLE TRAITEUR	699 999,00 €
Lot n°3	Prestations de déjeuners rapides	VIVANTS	1 499 999,00 €
		CAPDEVIELLE TRAITEUR	1 300 000,00 €
		CHARLIE ET TOM	1 200 000,00 €
		LACOSTE	1 000 000,00 €
Lot n°4	Prestations isolées de petits-déjeuners et pauses sucrées	CHARLIE & TOM	1 000 000

Marché 2025-060

Lot 1

Prestations événementielles
avec service de cocktails,
buffets et repas servis à
table

- LEFEVRE TRAITEUR
- LA MAISON DULOU TRAITEUR
- LE CHARIOT
- SWEET GREENS
- CAPDEVIELLE TRAITEUR



Marché 2025-060 – Prestations du lot 1

Le lot 1 de l'accord-cadre a pour objet les prestations évènementielles avec service de cocktails, buffets et repas servis à table.

Prestations principales <i>(service et boissons non alcoolisées compris)</i>	Cocktail apéritif <i>(entre 7 et 12 pièces salées et sucrées par personne)</i>	Nombre minimum de convives : 15 Au choix : ➤ une gamme standard ➤ une gamme raffinée
	Cocktail déjeunatoire ou dinatoire <i>(entre 12 et 18 pièces salées et sucrées par personne)</i>	
	Buffet	
	Repas servis à table <i>(prestation assurée par l'ensemble des prestataires à l'exception du traiteur Capdevielle)</i>	Nombre de convives : entre 2 et 20
Prestations annexes	Les prestations annexes suivantes peuvent être commandées au BPU : - Des boissons alcoolisées, - Des boissons non alcoolisées supplémentaires, - Du mobilier <i>(dans ce cas, le service demandeur établit à la fin de chaque prestation, un bon de restitution en double exemplaire, recensant l'ensemble des matériels restitués au titulaire, dont une copie est laissée avec le matériel concerné),</i> - La mise à disposition de personnel de service complémentaire.	
Prestations sucrées complémentaires <i>(service non compris)</i>	A titre accessoire, lors de prestations successives (qui précèdent ou suivent une des prestations évènementielles principales) , la commande pourra comprendre des prestations de type : - Petit-déjeuner, - Pause-café, - Pause sucrée.	Nombre minimum de convives : 15

Marché 2025-060 – Titulaires du lot 1

	LEFEVRE TRAITEUR 23 avenue de la Madeleine 33170 GRADIGNAN jm@lefevre-traiteur.fr 05 56 89 87 13 / 06 20 46 25 38	Repas servis à table
	LA MAISON DULOU TRAITEUR 24 bis route du Bois de Savis 33640 CASTRES-GIRONDE contact@dulou-traiteur.com 05 56 67 10 44	Repas servis à table
	LE CHARIOT 4 chemin de bas 33410 BEGUEY hello@le-chariot.fr 06 03 18 32 55 / 06 35 27 47 39	Repas servis à table
	SWEET GREENS 309 avenue du Médoc 33320 EYZINES contact@sweetgreens.fr 06 81 57 53 00	Repas servis à table Traiteur 100% vegan
	CAPDEVIELLE TRAITEUR 11 rue de Fieuzal 33520 BRUGES livraisonsgourmandes@capdevielle.com / capdevielle@capdevielle.com 05 57 19 09 99	

Marché 2025-060 – **Forme du lot 1**

Le lot 1 est un **accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents**.

1. PASSATION DES BONS DE COMMANDE : choix du prestataire pour les prestations de **moins de 300 convives**

Le service demandeur sollicite le titulaire de son choix parmi les 5 titulaires de l'accord-cadre :

- Le service demandeur adresse par mail un **formulaire d'expression du besoin** au titulaire de l'accord-cadre de son choix (sous format Excel).
Attention, il est rappelé que le prix de la prestation n'est pas défini en fonction du budget disponible pour un événement, mais qu'il est déterminé sur la base des prix unitaires du marché selon la gamme choisie multiplié par le nombre de convives.
- Le titulaire consulté propose un **devis** au service demandeur de l'université sur la base des informations fournies dans le formulaire d'expression du besoin et sur la base des prix unitaires définis à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU) selon la gamme choisie et le nombre de convives.
- Dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la proposition du titulaire, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster (mais sans négociation sur les prix).
- Après validation du devis, le service demandeur émet un **engagement juridique** (bon de commande) pour validation de la commande.

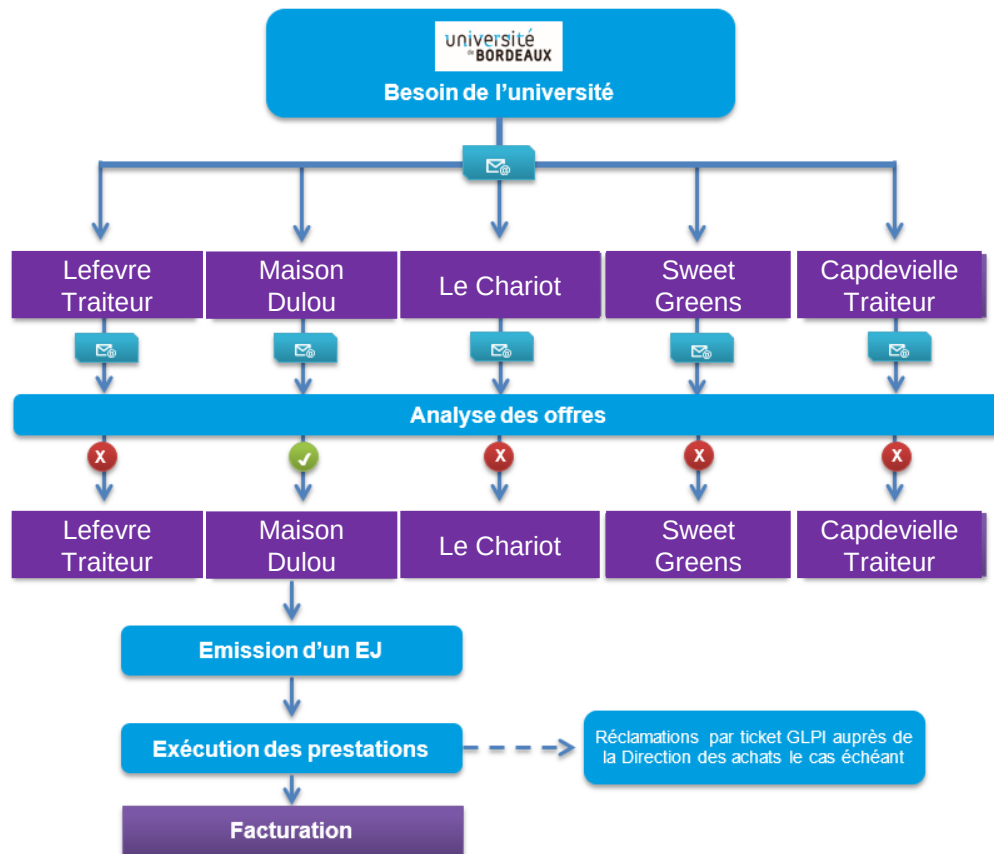
Marché 2025-060 – Forme du lot 1

2. PASSATION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT: choix du prestataire pour les prestations à partir de 300 convives

Le service demandeur doit systématiquement remettre en concurrence l'ensemble des 5 titulaires de l'accord-cadre :

- Le service demandeur adresse par mail et simultanément aux 5 titulaires du lot un **formulaire d'expression du besoin** complété (sous format Excel).
Attention, il est rappelé que le prix de la prestation n'est pas défini en fonction du budget disponible pour un évènement, mais qu'il est déterminé sur la base des prix unitaires du marché selon la gamme choisie multiplié par le nombre de convives.
- Les titulaires du lot transmettent par mail une **proposition de devis** sur la base des informations fournies dans le formulaire d'expression du besoin et dans la limite des prix unitaires plafonds définis dans l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU) selon la gamme choisie et le nombre de convives.
- Le service demandeur analyse les offres reçues dans un **rapport d'analyse des offres** (sans négociation) afin de sélectionner **l'offre économiquement la plus avantageuse** selon les critères de prix et de qualité définis dans le CCATP. Il vérifie notamment le respect par chaque titulaire de ses prix unitaires plafonds.
- Il **informe les titulaires non retenus** par courriel dans un délai maximum de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Le respect de cette étape est impératif.
- Il émet un **engagement juridique** (bon de commande) valant acte d'engagement du marché subséquent et conserve l'ensemble des pièces associées.

Marché 2025-060 – Modalités de commande et facturation du lot 1



Exemple de commande pour un marché subséquent

- 1 Mise en concurrence par l'envoi simultané par mail du formulaire d'expression du besoin à l'ensemble des titulaires du lot 1.
- 2 Réponse des titulaires par mail par l'envoi d'un devis et d'une proposition commerciale sur la base des prix unitaires plafonds du BPU.
- 3 Analyse des offres, sélection d'un titulaire (choix de l'offre économiquement la plus avantageuse) et envoi d'un courriel de rejet aux titulaires non retenus dans un délai maximum de 8 (huit) jours ouvrés à compter de la réception du devis.
- 4 Transmission par courriel au titulaire retenu d'un engagement juridique (bon de commande) valant acte d'engagement du marché subséquent.
- 5 Facturation sur Chorus Pro.

Marché 2025-060 – Délais d'exécution du lot 1

Délais généraux	
Réponse du titulaire à une demande de devis	5 jours ouvrés maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	7 jours ouvrés maximum
Ajustement de commande sans frais par l'université*	2 jours ouvrés avant la prestation au minimum
Annulation de commande sans frais par l'université	7 jours ouvrés avant la prestation au minimum
Délais en cas d'urgence	
Réponse du titulaire à une demande de devis	1 jour ouvré maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	2 jours ouvrés maximum

**La modification ne pourra toutefois pas engendrer une variation :*

- à la baisse de plus de 15% par rapport au nombre de convives initialement prévu,*
- à la hausse de plus de 25% par rapport au nombre de convives initialement prévu.*

Marché 2025-060

Lot 2

**Prestations
évènementielles sans
service de cocktails et
buffets**

- **LE NECTAR**
- **CHARLIE & TOM**
- **MARIE CURRY**
- **LE CHARIOT**
- **CADPDEVIELLE TRAITEUR**



Marché 2025-060 – Prestations du lot 2

Le lot 2 de l'accord-cadre a pour objet les prestations événementielles sans service de cocktails et buffets.

Prestations principales <i>(sans service, boissons non alcoolisées comprises)</i>	Cocktail apéritif <i>(entre 7 et 12 pièces salées et sucrées par personne)</i>	Nombre minimum de convives : 15 Au choix : ➤ une gamme standard ➤ une gamme raffinée
	Cocktail déjeunatoire ou dinatoire <i>(entre 12 et 18 pièces salées et sucrées par personne)</i>	
	Buffet	
Prestations annexes	Les prestations annexes suivantes peuvent être commandées au BPU : - Des boissons alcoolisées, - Des boissons non alcoolisées supplémentaires, - Du mobilier <i>(dans ce cas, le service demandeur établit à la fin de chaque prestation, un bon de restitution en double exemplaire, recensant l'ensemble des matériels restitués au titulaire, dont une copie est laissée avec le matériel concerné).</i> - L'évacuation des déchets et la remise en état des lieux	
Prestations sucrées complémentaires <i>(sans service)</i>	A titre accessoire, lors de prestations successives (qui précèdent ou suivent une des prestations évènementielles principales), la commande pourra comprendre des prestations de type : - Petit-déjeuner, - Pause-café, - Pause sucrée.	Nombre minimum de convives : 15



Dans le cadre du lot 2, aucune mise à disposition de personnel de service n'est assurée par le titulaire.

Marché 2025-060 – Titulaires du lot 2

	LE NECTAR TRAITEUR 13 rue Mercier ZA Taillefer 33450 MONTUSSAN contact@lenectar.fr 05 56 32 15 30
	CHARLIE & TOM 145 avenue de Magudas 33320 EYZINES traiteur@charlie-tom.fr 06 59 02 11 20
	MARIE CURRY 45 Compagnie du Midi 33800 Bordeaux elise@mariecurry.fr 06 24 35 58 53
	LE CHARIOT 4 chemin de bas 33410 BEGUEY hello@le-chariot.fr 06 03 18 32 55 / 06 35 27 47 39
	CAPDEVIELLE TRAITEUR 11 rue de Fieuzal 33520 BRUGES livraisonsgourmandes@capdevielle.com / capdevielle@capdevielle.com 05 57 19 09 99

Entreprise d'insertion sociale

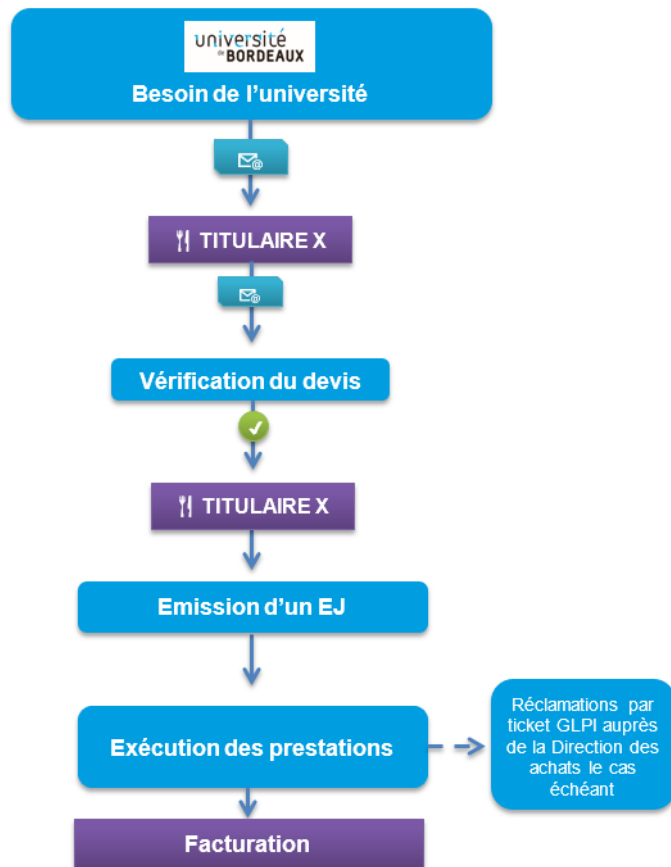
Marché 2025-060 – **Forme du lot 2**

Le lot 2 est un **accord-cadre à bons de commande**.

Le service demandeur sollicite le titulaire de son choix parmi les 5 titulaires de l'accord-cadre :

- Le service demandeur adresse par mail un **formulaire d'expression du besoin** au titulaire de l'accord-cadre de son choix (sous format Excel).
Attention, il est rappelé que le prix de la prestation n'est pas défini en fonction du budget disponible pour un évènement, mais qu'il est déterminé sur la base des prix unitaires du marché selon la gamme choisie multiplié par le nombre de convives.
- Le titulaire consulté propose un **devis** au service demandeur de l'université sur la base des informations fournies dans le formulaire d'expression du besoin et sur la base des prix unitaires définis à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU) selon la gamme choisie et le nombre de convives.
- Dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la proposition du titulaire, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster (mais sans négociation sur les prix).
- Après validation du devis, le service demandeur émet un **engagement juridique** (bon de commande) pour validation de la commande.

Marché 2025-060 – Modalités de commande et facturation du lot 2



Exemple de commande

- 1 Demande de devis auprès du titulaire de son choix par l'envoi du formulaire d'expression du besoin par mail.
- 2 Réponse du titulaire consulté par mail par l'envoi d'un devis et d'une proposition commerciale sur la base des prix unitaires du BPU.
- 3 Dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la proposition du titulaire, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster.
- 4 Transmission par courriel au titulaire retenu d'un engagement juridique (bon de commande).
- 5 Facturation sur Chorus Pro.

Marché 2025-060 – Délais d'exécution du lot 2

Délais généraux	
Réponse du titulaire à une demande de devis	3 jours ouvrés maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	5 jours ouvrés maximum
Ajustement de commande sans frais par l'université*	2 jours ouvrés avant la prestation au minimum
Annulation de commande sans frais par l'université	7 jours ouvrés avant la prestation au minimum
Délais en cas d'urgence	
Réponse du titulaire à une demande de devis	1 jour ouvré maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	2 jours ouvrés maximum

**La modification ne pourra toutefois pas engendrer une variation :*

- à la baisse de plus de 15% par rapport au nombre de convives initialement prévu,*
- à la hausse de plus de 25% par rapport au nombre de convives initialement prévu.*

Marché 2025-060

Lot 3

Prestations de déjeuners rapides

(plateaux repas, paniers repas, sandwiches, salades)

- VIVANTS
- CAPDEVIELLE TRAITEUR
- CHARLIE & TOM
- LACOSTE



Marché 2025-060 – Prestations du lot 3

Le lot 3 de l'accord-cadre a pour objet les prestations de déjeuners rapides.

Prestations principales <i>(sans service, boissons non comprises)</i>	Plateaux repas <i>Composition : une entrée, un plat froid ou micro-ondable (avec viande ou volaille ou poisson ou végétarien avec garniture), une portion de fromage, un pain individuel, un dessert.</i>	Nombre minimum de convives : 2 Au choix : ➤ une gamme standard ➤ une gamme raffinée
	Paniers repas <i>Composition : une entrée, un plat froid ou micro-ondable avec garniture, un pain individuel, un dessert.</i>	
	Sandwiches • <i>Formule 1 : un sandwich + un dessert consommable facilement</i> • <i>Formule 2 : un sandwich seul</i>	Nombre minimum de convives : 2
	Salades • <i>Formule 1 : une salade + un dessert consommable facilement,</i> • <i>Formule 2 : une salade seule.</i>	
Prestations annexes	Les prestations annexes suivantes peuvent être commandées au BPU : - Des boissons alcoolisées, - Des boissons non alcoolisées.	



- Aucune boisson n'est comprise dans le prix des prestations, y compris les bouteilles d'eau, qui doivent le cas échéant être commandées en prestations annexes.
- La vaisselle (verres et couverts) est fournie, sauf mention contraire du service demandeur dans le formulaire d'expression du besoin.

Marché 2025-060 – Titulaires du lot 3



VIVANTS

178 RUE ACHARD
33300 BORDEAUX
miam@tousvivants.fr
07 89 27 84 08



CAPDEVIELLE TRAITEUR

11 rue de Fieuzal
33520 BRUGES
livraisonsgourmandes@capdevielle.com
05 57 19 09 99



CHARLIE & TOM

145 avenue de Magudas
33320 EYZINES
traiteur@charlie-tom.fr
06 59 02 11 20



LACOSTE TRAITEUR

47 avenue de la Forêt – ZAC MERMOZ
33320 EYZINES
contact@lacoste-traiteur.com
05 56 57 59 67

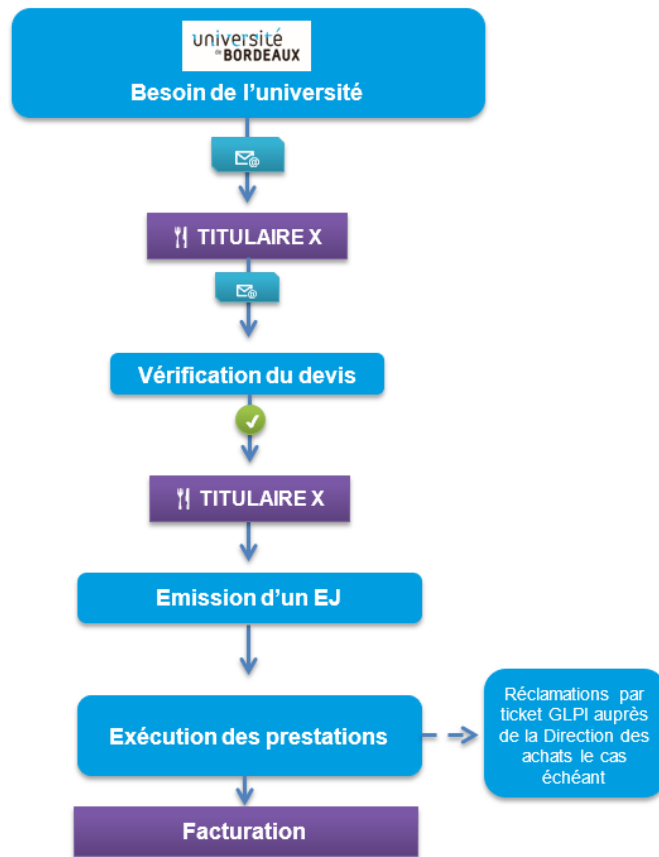
Marché 2025-060 – **Forme du lot 3**

Le lot 3 est un **accord-cadre à bons de commande**.

Le service demandeur sollicite le titulaire de son choix parmi les 4 titulaires de l'accord-cadre :

- Le service demandeur adresse par mail un **formulaire d'expression du besoin** au titulaire de l'accord-cadre de son choix (sous format Excel).
Attention, il est rappelé que le prix de la prestation n'est pas défini en fonction du budget disponible pour un évènement, mais qu'il est déterminé sur la base des prix unitaires du marché selon la gamme choisie multiplié par le nombre de convives.
- Le titulaire consulté propose un **devis** au service demandeur de l'université sur la base des informations fournies dans le formulaire d'expression du besoin et sur la base des prix unitaires définis à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU) selon la gamme choisie et le nombre de convives.
- Dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la proposition du titulaire, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster (mais sans négociation sur les prix).
- Après validation du devis, le service demandeur émet un **engagement juridique** (bon de commande) pour validation de la commande.

Marché 2025-060 – Modalités de commande et facturation du lot 3



Exemple de commande

- 1 Demande de devis auprès du titulaire de son choix par l'envoi du formulaire d'expression du besoin par mail.
- 2 Réponse du titulaire consulté par mail par l'envoi d'un devis et d'une proposition commerciale sur la base des prix unitaires du BPU.
- 3 Dans un délai maximum de 24 heures avant la date de livraison, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster.
- 4 Transmission par courriel au titulaire retenu d'un engagement juridique (bon de commande).
- 5 Facturation sur Chorus Pro.

Marché 2025-060 – Délais d'exécution du lot 3

Délais généraux	
Réponse du titulaire à une demande de devis	2 jours ouvrés maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	48 heures maximum
Ajustement de commande sans frais par l'université*	24 heures avant la prestation au minimum
Annulation de commande sans frais par l'université	24 heures avant la prestation au minimum
Délais en cas d'urgence	
Réponse du titulaire à une demande de devis	6 heures maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	6 heures avant la prestation au maximum

**La modification ne pourra toutefois pas engendrer une variation :*

- à la baisse de plus de 15% par rapport au nombre de convives initialement prévu,*
- à la hausse de plus de 25% par rapport au nombre de convives initialement prévu.*

Marché 2025-060

Lot 4

**Prestations isolées de
petits-déjeuners et de
pauses sucrées**

— **CHARLIE & TOM**



Marché 2025-060 – Prestations du lot 4

L'accord-cadre a pour objet les prestations isolées de petits-déjeuners et pauses sucrées.

Prestations principales <i>(service non compris)</i>	Petit-déjeuner - Café livré en bouteille isotherme (15 ml par convive minimum) - Eau chaude livrée en bouteille isotherme et assortiment de sachets de thé - 2 types de jus de fruits (100% pur jus) minimum - Eau plate - Minimum 2 mini-viennoiseries par personne (classiques ou type chouquettes...)	Nombre minimum de convives : 10 Le prix des formules inclut : la fourniture de sucre emballé pour les boissons chaudes et du matériel individuel à usage unique nécessaire à la prestation (gobelets ou tasses, petites cuillères, assiettes, serviettes jetables...), ainsi que la mise à disposition d'appareils permettant le maintien à température des boissons. Pour chaque prestation, le titulaire propose : - Une gamme standard - Une gamme durable (sur les boissons)
	Pause sucrée - Café livré en bouteille isotherme (15 ml par convive minimum) - Eau chaude livrée en bouteille isotherme et assortiment de sachets de thé - 2 types de jus de fruits (100% pur jus) minimum - Eau plate - Minimum 2 mignardises sucrées par personne (ex : cannelés, macarons ou tous autres types).	
Prestations annexes	Les prestations annexes suivantes peuvent être commandées au BPU : - Des boissons alcoolisées, - Des boissons non alcoolisées supplémentaires, - La mise à disposition de personnel de service.	

Marché 2025-060 – Titulaire du lot 4



CHARLIE & TOM

145 avenue de Magudas

33320 EYZINES

traiteur@charlie-tom.fr

06 59 02 11 20

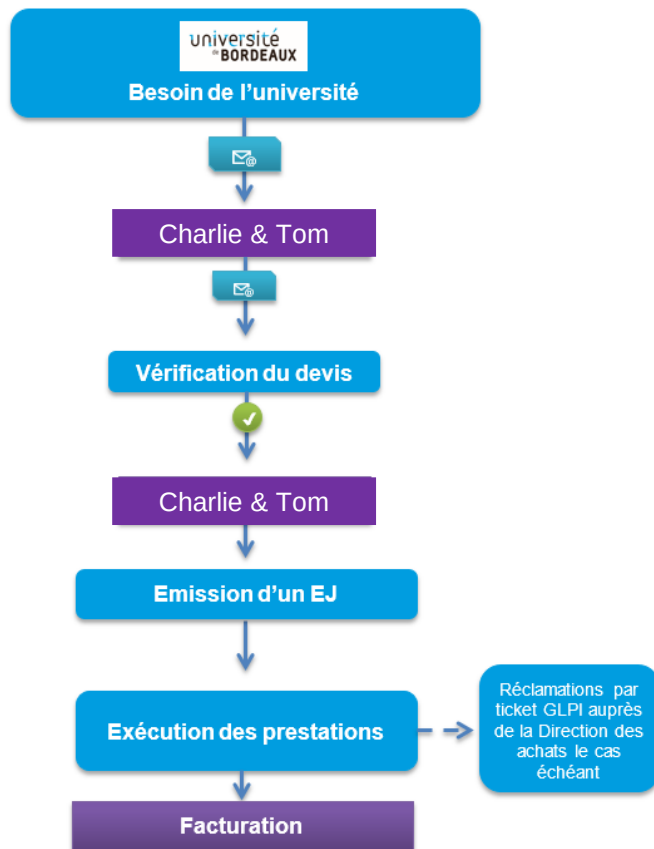
Marché 2025-060 – **Forme du marché du lot 4**

Le lot 4 est un **accord-cadre à bons de commande**.

Le service demandeur sollicite le titulaire de l'accord-cadre :

- Le service demandeur adresse par mail un **formulaire d'expression du besoin** au titulaire de l'accord-cadre de son choix (sous format Excel).
Attention, il est rappelé que le prix de la prestation n'est pas défini en fonction du budget disponible pour un évènement, mais qu'il est déterminé sur la base des prix unitaires du marché selon la gamme choisie multiplié par le nombre de convives.
- Le titulaire consulté propose un **devis** au service demandeur de l'université sur la base des informations fournies dans le formulaire d'expression du besoin et sur la base des prix unitaires définis à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (BPU) selon la gamme choisie et le nombre de convives.
- Dans un délai maximum de 5 jours ouvrés suivant la proposition du titulaire, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster (mais sans négociation sur les prix).
- Après validation du devis, le service demandeur émet un **engagement juridique** (bon de commande) pour validation de la commande.

Marché 2025-060 – Modalités de commande et facturation du lot 4



Exemple de commande

- 1 Demande de devis auprès du titulaire par l'envoi du formulaire d'expression du besoin par mail.
- 2 Réponse du titulaire par mail par l'envoi d'un devis et d'une proposition commerciale sur la base des prix unitaires du BPU.
- 3 Dans un délai maximum de 2 jours ouvrés avant la date de livraison, le service de l'université se prononce sur la proposition de devis et le cas échéant demande au titulaire de l'ajuster.
- 4 Transmission par courriel au titulaire d'un engagement juridique (bon de commande).
- 5 Facturation sur Chorus Pro.

Marché 2025-060 – Délais d'exécution du lot 4

Délais généraux	
Réponse du titulaire à une demande de devis	2 jours ouvrés maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	2 jours ouvrés maximum
Ajustement de commande sans frais par l'université*	24 heures avant la prestation au minimum
Annulation de commande sans frais par l'université	48 heures avant la prestation au minimum
Délais en cas d'urgence	
Réponse du titulaire à une demande de devis	1 jour ouvré maximum
Notification de la commande par l'université avant la date de livraison	1 jour ouvré maximum

**La modification ne pourra toutefois pas engendrer une variation :*

- à la baisse de plus de 15% par rapport au nombre de convives initialement prévu,*
- à la hausse de plus de 25% par rapport au nombre de convives initialement prévu.*

***En cas d'urgence, le titulaire peut refuser la prestation s'il est dans l'impossibilité totale d'assurer la prestation dans les délais demandés.*

Marché 2025-060 – Matériel mis à disposition

Dans le cadre de l'exécution des prestations, les titulaires peuvent être amenés à mettre à disposition du matériel non jetable, par exemple des thermos.

Ce matériel est récupéré par les titulaires dans les conditions suivantes :

 Pour les prestations sans service	Le titulaire, ou un tiers sur autorisation de l'université, a l'obligation de les récupérer à l'issue de la prestation, soit : - le jour des prestations, - le lendemain matin au plus tard. <u>Dans ce cas, le stockage se fera dans un lieu indiqué par le personnel de l'université.</u>
 Pour les prestations avec service	Le titulaire, ou un tiers sur autorisation de l'université, a l'obligation de récupérer le matériel non jetable dès la fin de la prestation (par exemple, les thermos).

NB : Des délais supérieurs de récupération du matériel pourront néanmoins être demandés par les services acheteurs de l'université, et seront indiqués dans le formulaire d'expression du besoin.

Le titulaire peut lister sur le bordereau de livraison les matériels non jetables mis à disposition de l'université. Ces matériels seront restitués non lavés.

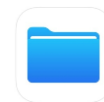
Le service demandeur peut, à la fin de chaque prestation, établir un **bon de restitution**, en double exemplaire, recensant l'ensemble des matériels restitués au titulaire, dont une copie est laissée avec le matériel concerné. Un modèle de bon de restitution est disponible sur l'intranet (rubrique « Pièces du marché »).

Conformément aux dispositions contractuelles, **en cas de non restitution de matériels mis à disposition, le titulaire est en droit de former une réclamation auprès du service acheteur de l'université**, uniquement si le titulaire est venu récupérer le matériel dans le délai indiqués ci-dessus et qu'il en immédiatement informé des pertes au service concerné.

A ce titre, il est invité à transmettre au service responsable, **une facture correspondant aux pertes subies**, dans un délai maximum de 24h suivant l'événement.

Marché 2025-060 – Pièces du marché et pénalités

- Les pièces du marché sont accessibles sur la page intranet dédiée au marché



- CCATP propre à chaque lot
- Formulaire d'expression du besoin propre à chaque lot
- Rapport d'analyse pour la passation des marchés subséquents du lot 1
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) propre à chaque lot
- Mail de demande de devis



**Les informations sur les prix indiquées (BPU) et sur les offres techniques des fournisseurs ne doivent être en aucun cas diffusées.
Le secret des affaires est associé à ces documents.**

- Pénalités

En cas de non-respect des délais ou de non-exécution des prestations, des pénalités sont susceptibles d'être appliquées. Pour connaître les modalités de pénalités, consultez **l'article 14 du CCATP du marché concerné**.

En complément, les gestionnaires sont invités à contacter la Direction des achats, via ticket [GLPI](#) (rubrique 2-Réclamations marchés) en y joignant impérativement une Fiche incident complétée, dont le modèle est disponible sur l'intranet, rubrique [Boîte à outils](#) (« Un problème avec un fournisseur ? »).